

CARTE GRISE - PERMIS DE CONDUIRE - NOUVELLE DEMARCHE



Ce qui va changer pour chacun d'entre nous le 2 novembre 2017 dans notre département.

À compter du 2 novembre 2017, les démarches administratives liées aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation (cartes grises) doivent être réalisées depuis son domicile via internet avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, sans avoir à effectuer de déplacement en préfecture ou en sous-préfectures. Par conséquent, il n'est plus possible de déposer de dossier en préfecture ou en sous-préfectures pour ces titres ou en Mairie.



Les guichets des permis de conduire et certificats d'immatriculation de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Garonne sont définitivement fermés depuis le **mardi 24 octobre 2017**.

Quels bénéfices pour l'utilisateur ?

- * Je fais mes démarches en ligne
- * Je gagne du temps
- * Je n'ai plus à me déplacer

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches>, pour m'informer.

Pour plus d'information voir la page "[Informations Pratiques](#)" du site.

